



SAUVETERRE
DE GUYENNE

Le 27 février 2025,

Objet : Opposition au projet de fermeture d'une classe au sein école maternelle – Demande d'audience

Commune lauréate du label « Village d'avenir »

Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Gironde,

Nous, soussignés, Christophe MIQUEU, Maire de Sauveterre-de-Guyenne, et Pauline RUBECK, Présidente de la FCPE de Sauveterre-de-Guyenne, souhaitons, par la présente, vous faire part de notre opposition ferme et déterminée au projet de fermeture d'une classe au sein de l'école maternelle de notre commune.

Cette décision suscite une profonde inquiétude et une vive indignation parmi les élus, les parents d'élèves et l'ensemble des habitants.

Sauveterre-de-Guyenne a été distinguée par le label « Village d'avenir » à la fin de l'année 2025, attribué par le Ministère des Collectivités Territoriales, en reconnaissance de son dynamisme et de son engagement en faveur du développement territorial. Ce label est désormais entièrement dévoué à la restructuration de l'école maternelle.

Une telle mesure apparaît en totale contradiction avec cette reconnaissance officielle et les efforts déployés par notre commune pour garantir un cadre éducatif de qualité.

Par ailleurs, les atouts et la dynamique de centralité de notre commune rendent cette mesure incompréhensible.

Un contexte incompatible avec la fermeture d'une classe

- | Une dynamique démographique positive : le maintien des effectifs scolaires est constant, et les perspectives sont en croissance, avec de nombreux logements en construction.
- | Une école ouverte vers l'extérieur : l'établissement accueille des élèves issus de huit communes alentour, renforçant ainsi son rôle structurant au sein du territoire.
- | Des besoins éducatifs spécifiques en milieu rural : Bien que ne relevant pas du Réseau d'Éducation Prioritaire (REP), notre commune est confrontée à des fragilités sociales qui nécessitent une attention particulière et un accompagnement renforcé.

Des conséquences préjudiciables pour les élèves et l'ensemble de la communauté éducative

- | Une augmentation des effectifs par classe, dégradant les conditions d'apprentissage ;
- | Une multiplication des classes à plusieurs niveaux, complexifiant l'organisation pédagogique ;
- | Une diminution du temps d'accompagnement individualisé, en particulier pour les élèves en difficulté ;

| Une pression accrue sur le personnel éducatif et les ATSEM, dont le rôle est essentiel, notamment pour l'accueil des élèves en situation de handicap.

La Commune investit régulièrement dans son école maternelle afin de garantir un cadre éducatif optimal. Un projet de réhabilitation complète de l'établissement est actuellement en cours d'élaboration, en concertation avec les services de l'État. **Il est donc incohérent qu'une classe soit supprimée alors même que des investissements conséquents sont prévus pour améliorer les infrastructures et accompagner la croissance démographique.**

Le 9 janvier 2025, une importante mobilisation a rassemblé parents, élus et citoyens pour exprimer leur opposition au projet de fermeture, dans la continuité de la "Motion contre la fermeture d'une classe dans les écoles de Sauveterre-de-Guyenne" adoptée par le Conseil Municipal le 18 décembre 2024. Plusieurs parlementaires et personnalités engagées pour l'éducation en milieu rural ont alors exprimé leur soutien. Par ailleurs, une pétition est actuellement en circulation, témoignant de l'opposition locale à cette initiative. Elle a déjà accueilli plusieurs centaines de signatures en quelques jours.

Nos enfants ne peuvent être une simple variable d'ajustement budgétaire. Leur éducation et leur avenir méritent des décisions cohérentes et adaptées aux réalités de nos territoires ruraux.

Aussi, nous sollicitons une audience dans les plus brefs délais afin d'échanger sur cette situation et d'envisager des solutions garantissant le maintien des quatre classes essentielles au bon fonctionnement de notre école maternelle.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Académique, l'expression de nos salutations distinguées.



Le Maire

Christophe MIQUEU

La Présidente de la FCPE de Sauveterre-de-Guyenne

Pauline RUBECK

Copie à :

- Madame la Ministre, Nathalie DELATTRE ;
- Monsieur le Préfet de Nouvelle-Aquitaine, Etienne GUYOT ;
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Langon, Vincent FERRIER ;
- Madame la Députée, Mathilde FELD ;
- Madame la Sénatrice, Florence LASSARADE ;
- Madame la Sénatrice, Laurence HARRIBEY ;
- Madame la Sénatrice, Monique DE MARCO ;
- Madame la Sénatrice, Mireille CONTE-JAUBERT ;
- Monsieur le Sénateur, Alain CAZABONNE ;
- Monsieur le Sénateur, Hervé GILLE ;
- Monsieur le Président du Conseil départemental de la Gironde, Jean-Luc GLEYZE ;
- Monsieur le Conseiller départemental du canton Le Réolais et Les Bastides et Président de la Communauté des communes rurales de l'Entre-Deux-Mers, Daniel BARBE ;
- Madame la Conseillère départementale du canton Le Réolais et Les Bastides, Christelle GUIONIE ;
- Madame la Rectrice de la Région Académique Nouvelle-Aquitaine, Anne-BISAGNI-FAURE ;
- Monsieur l'IEN de Circonscription, Grégory PAULY ;
- Madame la Directrice de l'école maternelle, Valérie HATRON ;
- Madame la Directrice de l'école élémentaire, Emmanuelle TOURAILLE ;
- Monsieur le Principal du Collège Robert Barrière, Fabrice ESCARAVAGE ;
- Madame la Déléguée départementale de l'Education nationale, Rose BAZZANI.

